

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

sentiers.davenir@laposte.net

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Assemblée générale ordinaire (AGO) du 19 mars 2022 - 10h00

Salle du bourg Locoal Mendon

Rapport d'activités de l'année 2021

Bonjour à tous,

C'est déjà le troisième exercice d'ASA (Association Sentiers d'Avenir).

Le nombre de membres fondateurs (appelés aussi membres d'honneur) est de 110. Un de nos membres est malheureusement décédé en 2021.

Les membres actifs sont au nombre de 25.

Les membres « bienfaiteurs » sont au nombre de 48.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 le Conseil d'Administration était composé de :

- **Anne Le Port** ; Pont Lesdour 56550 Locoal Mendon
- **Roselyne Gicquel-Daubert** ; Listoir 56690 Landévant
- **Raymond Charguillon** ; Lescouet 56550 Locoal Mendon
- **Christian Lesur** ; Kerihuelo 56690 Landaul
- **Thierry Guyonvarch** ; Kercune 56550 Locoal Mendon
- **Ronan Goavec** ; Kercune 56550 Locoal Mendon

Le bureau était constitué de :

- Raymond Charguillon, trésorier
- Christian Lesur, secrétaire
- Thierry Guyonvarch, vice- président,
- Ronan Goavec, président

Un renouvellement des membres du CA est prévu à l'occasion de la présente AGO. Je vous ferai tout à l'heure une proposition de procédure pour ce renouvellement (voir annexe).

Le conseil d'administration s'est réuni deux fois en 2021 en mai et en octobre.

Le bureau s'est réuni 8 fois, parfois en présentiel pour une partie des membres et en visio-conférence pour l'autre partie.

Les membres du bureau ou de l'association ont participé à plusieurs réunions de travail :

- Concernant les usages sur la Ria d'Étel (Marion Florez – thèse de doctorat)
- Mais aussi pour l'organisation de la lutte contre les baccharis et le bilan des actions menées dans le cadre de cette lutte (réunions sous l'égide du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel - SMRE -Natura 2000).
- Ou aussi avec les services de DDTM56
- Sans oublier les ateliers « la mer monte » d'AQTA...
- Ou encore les rencontres avec notre député de la seconde circonscription Jimmy Pahun,
-

Quatre bulletins d'information trimestriels ont été diffusés. Deux bulletins spéciaux ont informé les membres d'évènements particuliers.

Plusieurs Newsletters ont été envoyées (la plupart du temps il s'agit d'articles de presse commentés). Les nouveaux adhérents sont automatiquement inscrits à cette « NEWSLETTER ». Ils peuvent se désabonner s'ils ne souhaitent pas être saturés d'informations. Les abonnements ou réabonnements se font sur demande...

Quelques courriels « spécifiques » ont aussi été adressés aux membres, par commune, pour des questions particulières.

Le site internet a bien entendu été mis à jour. Beaucoup d'informations y figurent. Cela traduit la volonté de fonctionnement transparent de notre association.

Quelques « actions de terrain » ont eu lieu telles que :

- des reconnaissances d'itinéraires,
- des constats de sensibilité environnementale de sites,
- des opérations d'arrachage de baccharis (en liaison avec le SMRE)
- ...

Suite à la parution de l'arrêté SPPL de Belz (le 2 mars 21) l'association est intervenue en recours gracieux. Elle a ensuite déposé un recours devant le Tribunal Administratif (TA) de Rennes en vue de l'annulation de cet arrêté. Le recours est cosigné par un de nos membres de cette commune. Ce dossier avance vite. Le jugement pourrait avoir lieu avant la fin de 2022. Il y aurait 7 autres recours sur Belz.

Les dossiers de Landévant (ASA et deux de ses membres cosignataires) et de Landaul (4 membres) ont été « clos » courant 2021 (les jugements attendus au 1^{er} trimestre 22 risquent de ne pas être favorables aux requérants).

Le dossier SPPL de Locoal Mendon n'a pas évolué en 2021, malgré les tentatives de passage en force de l'administration (une habitude !).